

N°	Délibérations	Décision : du conseil municipal	Vote
II202402	Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 avril		Reporté
II202403A	ANTENNE RELAIS TÉLÉPHONIE RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°I2024-12		
	<p>Par délibération n°I2024-12 du 2 avril 2024, le conseil municipal de Poses organisait un référendum local pour un projet d'installation d'une antenne relais téléphonie dans la commune.</p> <p>Cette délibération convoquait les électeurs pour le 29 juin.</p> <p>Toutefois, par courrier du 17 avril 2024, les services du contrôle de légalité de la préfecture d'Evreux ont informé que cette délibération était entachée d'illégalité, car seuls peuvent être soumis au référendum local, les projets d'acte à caractère réglementaire. Or le projet d'installation d'une antenne relais est un acte à caractère individuel, celle-ci relevant du régime des autorisations individuelles d'urbanisme.</p> <p>Conformément à la demande des services préfectoraux, il convient de procéder au retrait de la délibération n°I2024-12 du 2 avril 2024.</p>	Approuvé	Unanimité
II202403B	ORGANISATION D'UNE CONSULTATION CITOYENNE POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS TÉLÉPHONIE		
	<p>Lors du conseil municipal du 10 octobre 2023, Monsieur le Maire a exposé la proposition de Bouygues Telecom pour l'installation d'une antenne relais pour une meilleure qualité du réseau sur la commune.</p> <p>Il a été décidé d'organiser de consulter les électeurs pour recueillir leur avis sur la décision à prendre (Art L.1112-15 du CGCT)</p> <p>Le conseil municipal,</p> <p>DÉCIDE d'organiser une consultation citoyenne selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Date : Samedi 14 septembre 2024 - Horaires : de 9h à 16H00 - Bureau de vote : Mairie - Vote : Demande d'avis - Électeurs de nationalité française inscrits et électeurs ressortissants de l'Union Européenne inscrits sur la liste électorale complémentaire établie pour les élections municipales - Question : Êtes-vous pour ou contre l'installation d'une antenne relais de téléphonie 4G de 18 mètres, multi opérateurs, sur la parcelle ZB 541 – La Mare ? - Réponse par POUR ou CONTRE 	Approuvé	Unanimité
II202404	VENTE TERRAIN RUE DU RENEL – Parcelle ZA 382		
	<p>Les propriétaires de la parcelle A171 Rue du Renel ont émis le souhait d'acheter une partie de la parcelle communale située derrière chez eux. Ce terrain est situé en zone naturelle au PLUiH, et est non constructible.</p> <p>Il est proposé de leur céder 827m² au prix de 15€ le m².</p> <p>Le conseil Municipal,</p> <p>AUTORISE la vente au riverain concerné d'une partie de la parcelle ZA382 pour 827m² au prix de 15€ le m²</p> <p>ACTE que les frais de bornage, les frais notariés et de cadastre associés seront à la charge des acquéreurs</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.</p>	Approuvé	Pour : 14 Abstention : 1

II202405	APPLICATION TOO GOOD TOO GO – Actualisation - Tarifs		
	<p>L'adhésion à l'application "Too Good To Go" a été décidé en 2022 mais n'a pas été mise en place pour des questions d'organisation. Il est proposé d'actualiser le tarif du panier et de fixer la mise en place à septembre 2024.</p> <p>Tarif du panier fixé à 4€</p>	Approuvé	<p>Pour : 14 Abstention : 1</p>
II202406	Intercommunalité – Fonctionnement de l'ALSH – Convention financière		
	<p>Nécessité de renouveler la convention avec l'agglomération qui fixe les modalités de prise en charge des frais de fonctionnement de l'ALSH. Elle est consentie pour une durée de trois ans.</p> <p>AUTORISE la signature de la convention</p>	Approuvé	<p>Pour : 14 Abstention : 1</p>